

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUYLOUBIER
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 octobre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 8 octobre 2019 à 20h30 sous la présidence du Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents à l'exception de Mmes BERTRAND et REBROND ayant donné procuration et Mmes CAUDIERE et RODRIGUEZ excusées.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Autorisé le Maire à signer la convention Médecine Professionnelle et Préventive avec le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour 2019 (n°89/19),
- Autorisé le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux et de matériel aux associations (n°90/19),
- Attribué les subventions aux associations ayant donné leurs comptes rendus d'activité et financiers (n°91/19),
- Approuvé les virements de crédits dans le budget communal (n°92/19 et 93/19),
- Décidé la mise en affouage de la parcelle 8T au lieu-dit la Pallière (n°94/19),
- Autorisé le Maire à signer un bail de location avec M. Choukry KABOUBI (n°95/19),
- Renouvelé les baux de location de M. et Mme Pascal LEDENT et de Mme Yamina SAHNOUNE (n°96/19 et 97/19).

Vu par Nous, Maire de la Commune de PUYLOUBIER, pour être affiché à la porte de la Mairie.

PUYLOUBIER, le 9 octobre 2019

Le Maire

Frédéric GUINIERI